

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**4 JANVIER 2022**

**N° 18**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font  
progresser



- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2012,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 51,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 51,
- Coupe de la Haute-Garonne  
Henri Crespin,
- Infos Coupe A. Delaune,
- Coupe Occitane,
- Calendrier semaines 2 et 3.

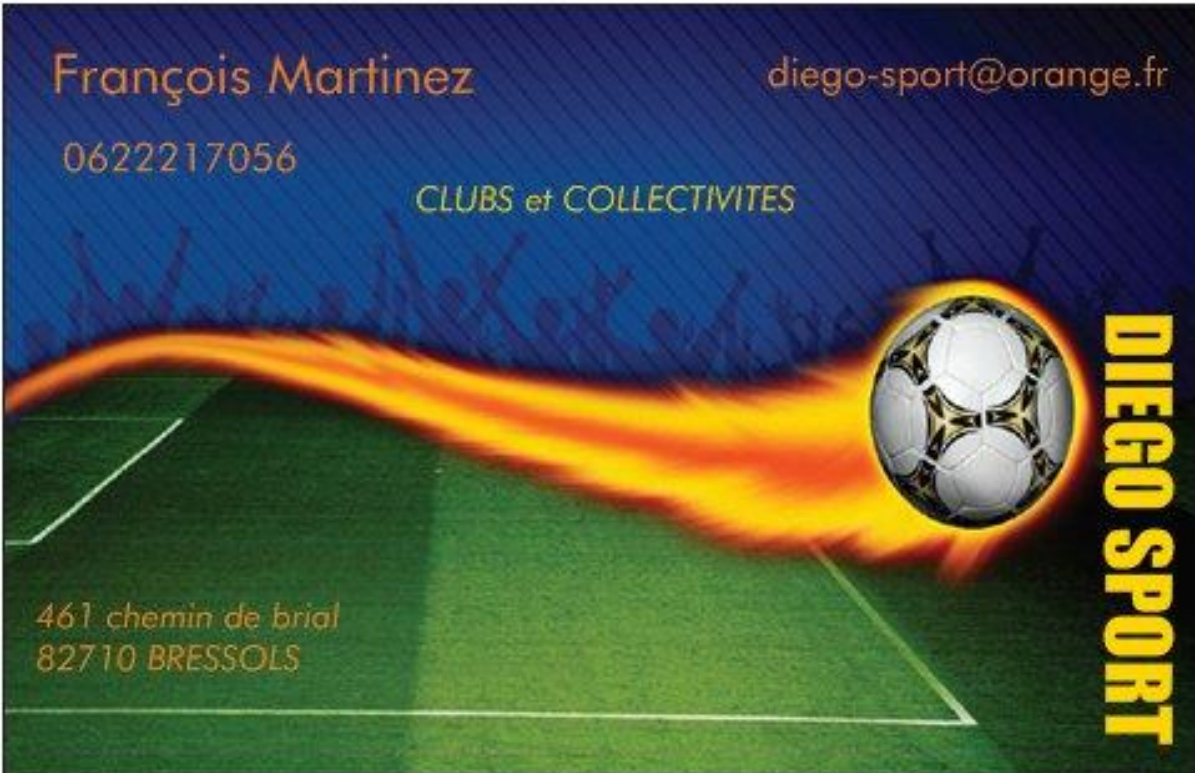


**SAISON 2021 - 2022**

**OFFICIEL DU**

**FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 Janvier 2022.

Présents : Marcel MARTINS et René SILHOL.

## BONNE ANNEE 2022

En ce début d'année, la Commission tient à vous présenter ses vœux de bonheur et de santé pour 2022, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

En ce qui nous concerne, nous espérons que cette petite trêve a permis à tout le monde de se ressourcer et souhaitons que nos épreuves reprennent dans un bon esprit et que chacun d'entre vous éprouve un maximum de plaisir à pratiquer au sein de la F.S.G.T., où notre sport doit rester attractif et motivant. Espérons aussi que nous pourront sortir de cette crise sanitaire rapidement.

Bonne reprise à tous et rendez-vous sur les terrains.

La commission remercie pour ses vœux les équipes de: USEMA COLOMIERS, FORZA VIOLA FC et AJ SAINT EXUPERY.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr),

② Football à 11,

- ③Actualités,
- ④Demande de licence.

### ③DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ①site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ②onglet : « en cas d'accident ».
- ③télécharger le document en format pdf.

### ④TARIFS

🔊Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

**Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.**

🔊Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

## ⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

## ⑥ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

*La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.*

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## ⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

**Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

## ⑧ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

## ⑨ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

### ❶❶ **CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

**Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).**

### ❶❶ **EQUIPEMENTS DES EQUIPES**

#### 🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

#### 🔊 **LES BALLONS :**

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

#### **ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.



## ❶❷ COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

## ❶❸ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## ❶❹ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

## ❶❺ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

#### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.**

## ① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

## ① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

**"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."**

## ① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

# INFORMATION LICENCES

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

**Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.**



**VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.**



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



# **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS**

<b>AS MATRA</b>	Manque autorisation du club <b>PROGRES SON</b> Foot 7 pour le joueur <b>COUDERC Sébastien</b> Manque carton blanc du joueur <b>CASTELLANET Florent</b> Manque carton blanc du joueur <b>LAUVERJON Pierre</b> Manque carton blanc du joueur <b>POMAGRZAK Julien</b>
<b>TOLOSA DUCKS</b>	Manque carton blanc du joueur <b>BETO Chandel</b> Manque carton blanc du joueur <b>COMBALIE Frédéric</b> Manque carton blanc du joueur <b>HOTETE Christian</b>



## **POUR REGULARISATION DOSSIER**



## **SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS**

<b>CLUBS</b>	<b>DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)</b>	<b>DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)</b>	<b>DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)</b>	<b>DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)</b>	<b>DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU</b>
<b>USA FOOT</b>	27/09 (1)	20/10 (1)			<b>29/11</b>
	20/12 (1)				<b>14/02</b>
<b>ASCA</b>	06/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	<b>31/01</b>
<b>ALTRAN FOOT</b>	28/09 (1)	28/09 (1)			<b>29/11</b>
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	<b>06/12</b>
	27/12 (1)				<b>21/02</b>
<b>FC BALEC</b>	18/10 (1)	29/11 (1)			<b>20/12</b>
<b>FC CANTOU'LOUSAIN</b>	22/11 (3)	18/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	<b>17/01</b>
<b>ASC CNES</b>	20/09 (1)	28/09 (1)			<b>22/11</b>
<b>AS DRT</b>	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	<b>06/12</b>
	04/10 (5)	04/10 (5)			<b>06/12</b>
	13/12 (2)				<b>07/02</b>
<b>DYNAMO FC</b>	15/11 (3)	29/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	<b>10/01</b>
	29/11 (1)	29/11 (1)	06/12 (1)	06/12 (1)	<b>24/01</b>
	13/12 (1)				<b>07/02</b>
<b>AS EVOTEC</b>	20/12 (3)				<b>14/02</b>
<b>FONBO FC</b>	11/10 (1)	25/10 (1)			<b>13/12</b>
<b>FORZA VIOLA FC</b>	11/10 (1)	29/11 (1)			<b>13/12</b>
<b>ASFP LUSITANOS</b>	04/10 (4)	04/10 (4)	06/12 (4)	06/12 (4)	<b>06/12</b>
	04/10 (1)	04/10 (1)			<b>06/12</b>
	11/10 (8)	09/11 (8)	06/12 (8)	06/12 (8)	<b>13/12</b>
	22/11 (1)	30/11 (1)	06/12 (1)	06/12 (1)	<b>17/01</b>

<b>AGATE FC</b>	11/10 (2)	16/11 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	13/12
	11/10 (4)	16/11 (4)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	17/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	24/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	13/12 (1)	14/12 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	07/02
	27/12 (3)				21/02
<b>IO TEAM</b>	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	02/11 (1)	30/11 (1)			03/01
<b>LOLA</b>	27/09 (1)	04/10 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	29/11
<b>LES SHADOCKS DE SEILH</b>	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	22/11 (2)	06/12 (2)			17/01
<b>LES VIEILLES CANAILLES</b>	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	02/11 (1)	04/11 (1)	23/12 (1)	03/01 (1)	03/01
	22/11 (1)				17/01
<b>AS MATRA</b>	04/10 (17)	26/10 (17)	29/11 (17)	29/11 (17)	06/12
	11/10 (2)	26/10 (2)	29/11 (2)	29/11 (2)	13/12
	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	25/10 (1)	26/10 (1)	29/11 (1)	29/11 (1)	20/12
	27/12 (2)				21/02
<b>MECAPROTEC FC</b>	15/11 (1)	29/11 (1)	18/12 (1)	20/12 (1)	10/01
	13/12 (1)				07/02
<b>MISTRAL PL</b>	09/12 (2)	09/12 (2)			07/02
<b>NIMBA O.T</b>	06/12 (1)				31/01
<b>PASPORT</b>	29/11 (1)	13/12 (1)			24/01
<b>FA ROQUES</b>	04/10 (1)	29/11 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	06/12
	04/10 (3)	29/11 (3)			06/12
<b>ST ALBAN AUCAMVILLE FC</b>	15/11 (5)	15/11 (5)			10/01
<b>SB SPORT FC</b>	29/11 (1)				24/01
	13/12 (1)				07/02
<b>SOPRA FOOT</b>	29/11 (3)	06/12 (3)			24/01
	06/12 (1)	06/12 (1)			31/01
<b>ATHLETICO TOLOSA</b>	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	29/11 (1)	29/11 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	24/01
	06/12 (2)				31/01
<b>TOLOSA DUCKS</b>	20/12 (4)	21/12 (4)			14/02

OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)				31/01
TOULOUSE SA	13/12 (2)				07/02

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



**DISQUALIFICATIONS JOUEURS** (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du <b>22/11/2021</b>
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du <b>22/11/2021</b>
US AERO FOOT	SOUAL Hugo	814449	A compter du <b>29/11/2021</b>
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du <b>29/11/2021</b>
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du <b>06/12/2021</b>
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du <b>06/12/2021</b>
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du <b>06/12/2021</b>
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du <b>06/12/2021</b>
FA ROQUES	MARIS Christophe RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 55707744 874817	A compter du <b>06/12/2021</b>
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du <b>06/12/2021</b>
FONBO FC	SINARD Thomas	903298	A compter du <b>13/12/2021</b>
FORZA VIOLA	LACAM Benoît	385610	A compter du <b>13/12/2021</b>
AGATE FC	BERTRAND Léonel MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	679348 681800 831948 888896	A compter du <b>13/12/2021</b>
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du <b>13/12/2021</b>
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du <b>13/12/2021</b>
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du <b>20/12/2021</b>
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du <b>03/01/2022</b>
IO TEAM	LAUZE Maximilien	682671	A compter du <b>03/01/2022</b>

<b>ST ALBAN</b>	DA COSTA Mickaël	867632	A compter du <b>10/01/2022</b>
	GUILBAUD Benoît	919528	
	LACHAMBRE Corentin	923115	
	VILLARZEL Illian	681726	
	VILLARZEL Stéphane	656632	

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

## RESULTATS

### SEMAINE 51 DU 20/12/2021 AU 22/12/2021

#### *Coupe Occitane : Poule C – Tour 5 (du 24/11/21)*

DYNAMO FC	1	-	4	TOLOSA DUCKS	
-----------	---	---	---	--------------	--

#### *Division : Honneur – Journée 3 aller (du 18/10/21)*








SAINT ALBAN		<b>Remis</b>		TOULOUSE SA	
-------------	--	--------------	--	-------------	---

#### *Division : Honneur – Journée 3 aller (du 04/11/21)*

FONBO FC	3	-	0	MISTRAL P.L.	<b>F</b>
----------	---	---	---	--------------	----------

#### *Division : Honneur – Journée 6 aller (du 30/11/21)*

SB SPORT FC		<b>Remis</b>		AS EVOTEC	
-------------	--	--------------	--	-----------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## RECTIFICATIF RESULTAT

### SEMAINE 50 DU 13/12/2021 AU 17/12/2021

#### *Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller*

ATHLETICO TOLOSA A	3	-	2	IO TEAM	
--------------------	---	---	---	---------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe IO TEAM est remise dans ses droits.

#### *Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller*

O. TOULOUSE	1	-	4	FC CANTOU'LOUSAIN	
-------------	---	---	---	-------------------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe O. TOULOUSE est remise dans ses droits.

*Division : Honneur – Journée 8 aller*

FORZA VIOLA FC	5	-	1	ASFP LUSITANOS
----------------	---	---	---	----------------

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe ASFP LUSITANOS est remise dans ses droits.

## SPORTIVITE SEMAINE 51

**UNE** sortie temporaire et **UN** avertissement pour **1** rencontre arbitrée.

## COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN



CONCERNE LES CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans une autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.

## INFOS COUPE A.DELAUNE

**Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32<sup>ième</sup> de Finale que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/1/20 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (téléphone refusé).**

Le tirage au sort des 1/32èmes (appelé « cadrage sud » par la commission fédérale) a eu lieu le lundi 20 Décembre au siège de la Fédération à Pantin. Les rencontres tirées sont les suivantes :

Samedi 22 Janvier, 14h à Saint Etienne : LES GOONIES (42) c PASPORT

Samedi 22 Janvier, à 14h30 à Toulouse : SAINT ALBAN c ECTS (13)

Samedi 22 Janvier, à 16h30 à Toulouse : ASEAT c SYSTEM D(13)

Samedi 29 Janvier, à 14h30 à Toulouse : FORZA VIOLA FC c AS BERRE (13)

Samedi 29 Janvier, à 16h30 à Toulouse : FC CANTOU'LOUSAIN c AS MARGERAY (13)

Vous recevrez directement de Pantin les feuilles de match.

Nous avons demandé des terrains synthétiques à la mairie de Toulouse. Dès que nous avons les créneaux nous avertissons les équipes concernées.

## COUPE OCCITANE

Il reste encore deux rencontres à jouer la semaine 3 (poules D et E). Les huit qualifiés pour les ¼ de finale seront les premiers de groupe + les trois meilleurs second. Les rencontres se dérouleront la semaine 11.

Voici les classements des poules ayant terminées leurs rencontres :

En cas d'égalité de points, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge du fair-play,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués

<b>POULE A</b>												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	<b>FC POTO</b>	11	4	3	1	0	0	0	0	18	3	+15
2 <sup>ème</sup>	<b>ATHLETICO TOLOSA B</b>	9	4	1	3	0	0	0	0	9	4	+5
3 <sup>ème</sup>	<b>AS MATRA</b>	9	4	2	1	1	0	0	0	7	7	0
4 <sup>ème</sup>	<b>FA ROQUES</b>	7	4	1	1	2	0	0	0	7	9	-2
5 <sup>ème</sup>	<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	4	4	0	0	4	0	0	0	5	23	-18

AS MATRA / ATHLETICO TOLOSA B : 1-1

Sportivité: ATHLETICO TOLOSA B (29ème), AS MATRA (31ème)

<b>POULE B</b>												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	<b>USEMA COLOMIERS</b>	11	4	3	1	0	0	0	0	15	2	+13
2 <sup>ème</sup>	<b>TOULOUSE SA</b>	10	4	3	0	1	0	0	0	15	1	+14
3 <sup>ème</sup>	<b>ATHLETICO TOLOSA A</b>	7	4	1	1	2	0	0	0	5	13	-8
4 <sup>ème</sup>	<b>VIEILLES CANAILLES</b>	4	4	1	0	1	0	1	1	4	18	-14
5 <sup>ème</sup>	<b>MISTRAL PL</b>	2	4	0	0	2	0	2	0	1	12	-11

<b>POULE C</b>												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	<b>SHADOCKS DE SEILH</b>	11	4	3	1	0	0	0	0	12	3	+9
2 <sup>ème</sup>	<b>TOLOSA DUCKS</b>	11	4	3	1	0	0	0	0	17	7	+10
3 <sup>ème</sup>	<b>DYNAMO FC</b>	8	4	2	0	2	0	0	0	7	4	+3
4 <sup>ème</sup>	<b>AS DRT</b>	5	4	1	0	2	0	1	0	3	14	-11
5 <sup>ème</sup>	<b>IO TEAM</b>	2	4	0	0	2	0	2	0	2	10	-8

TOLOSA DUCKS / SHADOCKS DE SEILH : 2-2

Sportivité: SHADOCKS DE SEILH (6ème), TOLOSA DUCKS (14ème)



# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

## SEMAINE 2 DU 10/01/2022 AU 14/01/2022

### *Division : Excellence – Journée 9 aller*

AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Sordelo Hb	Je 13/01	19h45
FC POTO	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Ve 14/01	20h00
DYNAMO FC	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Me 12/01	19h45
ASEAT	SHADOCKS DE SEILH	La Ramée Synthé	Me 12/01	19h45

*Exempt : USEMA COLOMIERS*

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller*

ASC CNES	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 13/01	20h45
LOLA	USA FOOT	M. Cerdan St	Lu 10/01	19h45
O. TOULOUSE	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 12/01	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	AGATE FC	La Ramée Synthé	Ve 14/01	19h45

*Exempt : ATHLETICO TOLOSA A*

### *Division : Honneur – Journée 9 aller*

AS DRT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 13/01	20h00
ASFP LUSITANOS	TOULOUSE SA	Castelginest	Lu 10/01	20h30
FC BALEC	FONBO FC	La Ramée St	Lu 10/01	19h45
LES VIEILLES CANAIL	. SAINT ALBAN	R. Barran	Ma 11/01	19h45

*Exempt : MISTRAL P.L*

### *Division : Promotion – Journée 9 aller*

ATHLETICO TOLOSA C	NIMBA OT	Sordelo St	Je 13/01	19h45
AS EVOTEC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan Hb	Ma 11/01	19h45
SB SPORT FC	ASCA	Sordelo St	Me 12/01	19h45
TOLOSA DUCKS	FA ROQUES	Argoulets St	Je 13/01	19h45

*Exempt : AS MATRA*

## SEMAINE 3 DU 17/01/2022 AU 22/01/2022

**ATTENTION : les équipes ALTRAN FOOT, LOLA, FC BALEC, ATHLETICO TOLOSA C, TOLOSA DUCKS et AS MATRA (7) jouent des matchs de rattrapages.**

### *Division : Excellence – Journée 10 retour*

PASPORT	DYNAMO FC	<b>A définir</b>		
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Argoulets St	Je 20/01	19h45
USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 19/01	20h00
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 17/01	20h00

*Exempt : FC POTO*

**Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour**

ASC CNES	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 19/01	19h45
USA FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Me 19/01	20h45
ALTRAN FOOT	LOLA	<b>Remis</b>		
IO TEAM	AGATE FC	Sordelo St	Me 19/01	19h45
<i>Exempt : O. TOULOUSE</i>				

**Division : Honneur – Journée 10 retour**

AS DRT	FONBO FC	La Ramée St	Lu 17/01	19h45
ASFP LUSITANOS	SAINT ALBAN	Castelginest	Lu 17/01	20h30
LES VIEILLES CANAIL	MISTRAL P.L	Sordelo Hb	Je 20/01	19h45
FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je 20/01	20h00
<i>Exempt : FC BALEC</i>				

**Division : Promotion– Journée 10 retour**

AS MATRA	FA ROQUES	R. Barran	Ma 18/01	19h45
AS EVOTEC	SB SPORT FC	M. Cerdan St	Lu 17/01	19h45
TOLOSA DUCKS	SOPRA STERIA FOOT	<b>Remis</b>		
NIMBA OT	ASCA	La Ramée Synthé	Ve 21/01	19h45
<i>Exempt : ATHLETICO TOLOSA C</i>				

**Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud**

LES GOONIES (42)	PASPORT	Saint-Etienne	Sa 22/01	14h00
SAINT ALBAN	ECTS (13)	<b>A définir</b>	Sa 22/01	14h30
ASEAT	SYSTEME D (13)	<b>A définir</b>	Sa 22/01	16h30

**RATRAPAGE**

**Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 05/01/22)**

TOLOSA DUCKS	AS MATRA (7)	<b>A définir</b>		
--------------	--------------	------------------	--	--

**Coupe Occitane : Poule D - Tour 5(du 24/11/21)**

LOLA	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 19/01	19h45
------	-------------	-----------------	----------	-------

**Coupe Occitane : Poule E - Tour 1(du 20/09/21)**

FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Je 20/01	19h45
----------	--------------------	------------	----------	-------